

# Enseignant.es, CPE et PsyEN : Hors Classe

D'autres infos :

[www.cgteducmontpellier.org](http://www.cgteducmontpellier.org)

**Les CAPD et CAPA de passage à la Hors Classe commencent en mars 2019** : il est donc essentiel de nous transmettre une fiche de suivi avec toutes les informations afin que les élu.es puissent intervenir efficacement. Ces dernier.es auront en effet pour rôle de vérifier les tableaux d'aptitude et éviter que quelqu'un ne soit oublié ou lésé.

**La Hors-Classe est le deuxième grade du corps (les deux autres étant la Classe Normale et la Classe Exceptionnelle).** Il s'agit d'un grade au mérite : la promotion à la Hors Classe n'est donc pas automatique et de ce fait ne constitue pas un droit... La CGT Educ'action revendique la suppression de la Hors Classe, la création de nouveaux échelons de la Classe Normale et une augmentation indiciaire globale. Sont promouvables à la Hors Classe les personnels au 9ème échelon de la Classe Normale depuis 2 ans.

**Le barème pour l'accès à la Hors-Classe tient compte de deux types d'avis :**

1/ Pour les enseignant.es (sauf PE) et les CPE, un avis du chef d'établissement et de l'IPR-IEN. Pour les PE, il s'agit du seul IEN. Pour les Psy-EN EDCO, il s'agit du DCIO et de l'IEN-IO. Pour les DCIO, il s'agit du Dasen et de l'IEN-IO. Pour les Psy-EN EDA, il s'agit de l'IEN et du Dasen adjoint. Pour les Psy-EN dans le supérieur, il s'agit du seul avis de l'autorité auprès de laquelle l'agent.e exerce.

Ces avis sont : Excellent, Très satisfaisant, Satisfaisant ou A consolider. Si une opposition à la promotion se manifeste, elle devra obligatoirement être accompagnée d'une appréciation littéraire.

Pour les agrégé.es, les avis « Très satisfaisant » doivent être réservés à 20% des promouvables.

Ces avis devront être communiqués à l'agent et seront conservés pour les campagnes de promotions ultérieures jusqu'à obtenir la promotion à la Hors Classe.

2/ Les Recteur.es et Dasen doivent émettre un avis : Excellent, Très satisfaisant, Satisfaisant et A consolider. Les avis Excellent et Très satisfaisant sont contingentés par la.le Recteur.e par échelon (sans doute 10% d'Excellent et 45% de Très satisfaisant, cette disposition est impérative pour les agrégé.es). Une opposition à la promotion devra faire l'objet d'un avis motivé et demeurer très exceptionnelle.

Le barème (page suivante) sera soumis pour avis à la CAPD ou à la CAPA. La CGT Educ'action s'y opposera et fera tout pour que ce barème remette l'ancienneté comme élément déterminant pour l'accès à la Hors Classe.

Pour les agrégé.es, le nombre de propositions de promotion que les Recteur.es devront soumettre à l'avis de la CAPN devra correspondre au plus à 20% de l'effectif des promouvables de son académie.

Les contingents de promotion à accorder seront définis par département ou par académie par le Ministère en fonction d'un arrêté ministériel en attente de publication.

## Barème

« Valeur professionnelle »

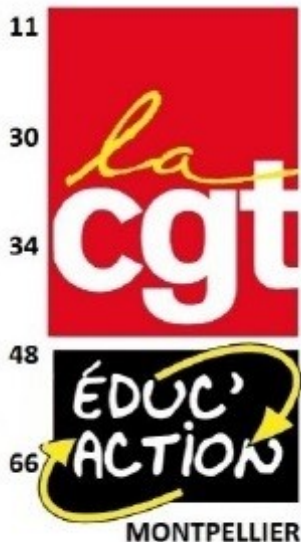
	Corps du 2nd degré	PE
Excellent	145 points	120 points
Très satisfaisant	125 points	100 points
Satisfaisant	105 points	80 points
A consolider	95 points	60 points

« Ancienneté dans la plage d'appel »

Échelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août de l'année de la promotion	Ancienneté théorique dans la plage d'appel	Points d'ancienneté (2nd degré)	Points d'ancienneté (1 <sup>er</sup> degré)
9+2	0 an	0	0
9+3	1 an	10	10
10+0	2 ans	20	20
10+1	3 ans	30	30
10+2	4 ans	40	40
10+3	5 ans	50	50
11+0	6 ans	60	70
11+1	7 ans	70	80
11+2	8 ans	80	90
11+3	9 ans	100	100
11+4	10 ans	110	110
11+5	11 ans	120	120
11+6	12 ans	130	
11+7	13 ans	140	
11+8	14 ans	150	
11+9 et plus	15 ans +	160	

## Reclassement

PE, EPS, CPE, PLP, Certifié.es et Psy-EN				Agrégé.es			
Échelon CN	Indice CN	Indice HC	Échelon HC	Échelon CN	Indice CN	Indice HC	Échelon HC
9	578	652	3	9	745	825	3
10 à 10+2	620	652	3	10 à 10+2	791	825	3
10+3	620	705	4	10+3	791	885	4
11 à 11+2	664	705	4	11 à 11+2	825	825	3
11+3	664	751	5	11+3	825	885	4



# Enseignant.es, CPE et PsyEN : Hors Classe

## Fiche de suivi

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Corps et discipline :

Lieu d'exercice :

Adresse personnelle :

Mèl :

Téléphone :

Date d'entrée dans le corps (Classe Normale) :

Échelon actuel et date d'entrée :

Date de l'inspection du « rendez-vous carrière » :

Le cas échéant, date de l'entretien avec le chef d'établissement du « rendez-vous carrière » :

Exercez-vous dans un établissement difficile (plan violence, REP...) ?

Autres infos sur votre situation actuelle (congés...) :

**CGT Educ'action Montpellier**

Maison des syndicats Comité Régional CGT 474 allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier

ou par mail : [montpellier@cgteduc.fr](mailto:montpellier@cgteduc.fr)